véritable vol. Car en somme, ce programme de sécurité sociale pêche par la base. Il laisse entendre qu'on édifiera une superstructure sans poser d'abord les bases du travail pour tous, de la productivité et des moyens effectifs de distribution.

Le principal problème de notre époque est celui du travail pour tous. Les mesures de sécurité sociale, si essentielles qu'elles puissent être, seront insuffisantes tant qu'on n'aura pas trouvé une solution à ce problème primordial du travail pour tous. Si nous ne préparons pas des plans pouvant seuls assurer du travail à tout le monde, le fardeau des nouvelles mesures de sécurité sociale retombera sur les ouvriers et les cultivateurs. Le Gouvernement ne se rend pas compte qu'un changement économique fondamental ainsi que social est le prix de la sécurité sociale et de la liberté économique. Cependant, les mesures de sécurité sociale proposées dans le discours du trône ne sont pas des engagements formels. Je dois avouer qu'une étude des termes employés m'a porté à croire qu'il ne s'agissait que d'un document préélectoral. Si le Gouvernement a voulu dire ce qui semble découler de ce texte, qu'il inscrive son programme dans les statuts au cours de la présente session, et qu'il le mette entièrement en vigueur avant de se présenter devant le peuple. Ce dernier se méfie de la qualité du repentir à l'article de la mort. Il l'a démontré en 1935, comme nos amis les conservateurs se le rappellent sans doute.

Le passé du parti libéral, à mon avis, laisse beaucoup à désirer du point de vue des promesses oubliées. Je veux rappeler à la Chambre qu'en 1919, il y a de cela un quart de siècle, le parti libéral a promis aux Canadiens, entre autres choses,—et je cite ici les mots employés alors,—

Un système efficace d'assurance contre le chômage, contre la maladie, en faveur des vieillards à la charge d'autrui, et pour d'autres cas d'invalidité.

Voici qu'aujourd'hui, à vingt-cinq ans de distance, après avoir considérablement perdu la confiance populaire, il répète ses anciennes promesses.

Durant toute cette période d'années qu'avons-nous obtenu? Un plan inefficace d'assurance contre le chômage en 1938, et une sorte de prêts tout juste avant la mort que l'on appelle des pensions de vieillesse. Ainsi donc quand nous lisons dans le discours du trône, et je cite encore ici le texte,—

...il convient de commencer à mettre à exécution le plus promptement possible un plan visant à établir un minimum national de sécurité sociale et de bien-être humain...

N'avons-nous pas, membres du Parlement, le droit de demander: dans combien de

temps? Encore vingt-cinq ans peut-être. Des mesures législatives à cette fin dès la présente session, avant la tenue d'élections générales, voilà la seule réponse que la Chambre devrait accepter.

Je répète ici que toutes les mesures de sécurité sociale contenues dans le discours du trône ne touchent aucunement aux principaux problèmes de l'heure, les problèmes de l'emploi pour tous et de la juste répartition des biens et des services. Au reste, ce plan de sécurité sociale ne peut se réaliser sans qu'on cherche à régler les graves difficultés d'ordre constitutionnel que nous connaissons tous. Ces grandes questions ont été mises au rancart et esquivées par le présent gouvernement.

Il y a quelques années, le gouvernement fédéral et ceux de toutes les provinces, à l'exception d'une, étaient des gouvernements libéraux. Et cependant, aucune solution n'a été trouvée, même quand tous les gouvernements s'entendaient en principe puisqu'ils étaient tous du même parti. Comment le Gouvernement envisage-t-il aujourd'hui les problèmes d'ordre constitutionnel? Voici ce qu'en dit le discours du trône:

...la mise en œuvre d'un régime national d'ensemble, dans lequel s'intégreront les activités fédérales et provinciales et qui comprendra une assurance-santé d'application nationale, exigera de nouvelles consultations et une collaboration étroite avec les provinces.

Viennent ensuite ces mots que je prie la Chambre de bien noter. Je cite:

Mes ministres accueilleront avec plaisir l'occasion de telles consultations.

Pour employer une expression populaire, je dirai que voilà un fort bel exemple d'un homme qui met l'affaire sur le dos de quelqu'un d'autre.

Non, cela ne fera pas l'affaire. Faute d'un accord immédiat entre le Dominion et les provinces, d'un accord fédéral-provincial, que le Parlement applique les mesures nécessaires et invite les provinces à coopérer avec lui, comme nous l'avons fait pour les pensions de vieillesse.

Ceux qui ont bonne mémoire se rappelleront une déclaration à peu près semblable à celle que je viens d'extraire, il y a un instant, du discours du trône et qui a été faite par le premier ministre actuel en avril 1930, alors que la crise économique s'aggravait. Il avait dit alors, ainsi que le rapporte le hansard de cette année-là, à la page 1199:

Lorsque aucun gouvernement provincial ne demande au gouvernement fédéral une aide de ce genre, et quand rien n'indiquè que le chômage a atteint un point où les autorités provinciales ne sont plus en mesure de le combattre, nous n'avons pas le droit de dire qu'il y a une crise de chômage dans le pays

[M. Coldwell.]